

Note de politique générale 2019 – Sécurité de la chaîne alimentaire

Mercredi 28/11/2018

Intervention de Daniel Senesael

Monsieur le ministre,

Je vous remercie de votre présentation.

Et je constate plusieurs inflexions positives de votre note, par rapport à celle de l'année passée.

Premièrement, on en revient cette année-ci à des priorités importantes et qui cadrent bien avec l'objectif de santé publique octroyé à l'AFSCA :

- le soutien des petits producteurs et le renforcement des circuits courts,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- la réduction d'usage des produits phytopharmaceutiques.

L'année dernière, vous mettiez l'accent sur le développement des exportations :

- débloquer 1,5 millions au niveau de l'AFSCA pour accélérer les procédures d'exportation,
- renforcer la collaboration avec les organismes régionaux,
- voyager en Chine
- créer une task force avec le SPF Affaires étrangères,

Autant de choses utiles, mais qui sont plutôt du registre des régions. Ce qui faisait dire à ma collègue Fabienne Winckel qu'on avait l'impression de lire une note de l'AWEX ou de l'Apaq-W tant l'accent était mis sur l'aide à l'exportation et la recherche de nouveaux marchés.

Ce n'est plus le cas cette année-ci, en tous cas dans la partie Sécurité de la Chaîne alimentaire.

Autre évolution positive, nous étions plusieurs groupes à réclamer, l'année dernière, la mise en place d'un audit de l'AFSCA.

Vous aviez refusé et répondu que l'AFSCA était déjà suffisamment auditée, par Vinçotte, la Commission européenne, la Cour des comptes, les réviseurs d'entreprise<sup>i</sup>.

Il aura fallu la crise Veviba pour obtenir un virage, mais désormais les audits sont là et nous pourrons bientôt en discuter dans les prochaines semaines. Vous ne faites pas part, à ce stade, de vos premières conclusions.

Vous indiquez encore vouloir réintégrer la lutte contre la fraude alimentaire dans le Plan National de Sécurité : c'est en effet une conclusion à tirer des crises passées.

Je souhaitais d'abord vous poser deux questions sur le budget.

Question sur le budget (1)

Premièrement, on constate que la dotation fédérale à l'AFSCA augmente par rapport aux années précédentes, mais qu'elle reste de 11,5 millions inférieure à son niveau de 2014, soit environ 10% en moins<sup>ii</sup>.

Parallèlement, la Cour des comptes indique dans son rapport sur le budget qu'à la suite du Brexit, l'AFSCA devra recruter et former, pour le 29 mars 2019, 60 collaborateurs supplémentaires en vue du contrôle des importations et des exportations, pour un coût de recrutement estimé à 5,5 millions d'euros<sup>iii</sup>.

Pouvez-vous dire pourquoi cette dépense n'a pas été inscrite dans le budget ?

Pouvez-vous préciser la mission de ces 60 collaborateurs à recruter en conséquence du Brexit ?

### Question sur le budget (2)

Deuxièmement, dans le budget général des dépenses, page 215, on constate que vous avez inscrit un budget de 16 millions en 2019 pour la rubrique « indemnités pour des pertes, des entreprises touchées par la crise du Fipronil » (ce qui constitue un maintien : en 2018, ce montant était de 15 millions).

Par contre, dans la rubrique « indemnités pour des pertes des indépendants et ménages touchés par la crise du Fipronil », on constate une diminution : le budget inscrit en 2019 est de 500 mille euros alors qu'il était 15 millions en 2018<sup>iv</sup>.

Pouvez-vous expliquer cette différence de traitement entre les entreprises et les indépendants ?

Y a-t-il un lien avec la modification annoncée<sup>v</sup> de la loi du 21 novembre 2017 relative à des compensations en faveur des entreprises touchées par la crise du Fipronil ? Si oui, pourriez-vous être plus précis sur cette mesure en expliquant en quoi elle « garantit une protection aux petits producteurs » ?

### Question sur la PPA.

En ce qui concerne la peste porcine africaine, on n'en est pas encore au pic de l'épidémie.

Une nouvelle zone de vigilance s'est ajoutée au 63.000 hectares.

Parallèlement, le prix de la viande de porc a chuté : on est passé de 1,15 euros à 0,86 euros le kilo<sup>vi</sup>.

Les dispenses de cotisations sociales ne seront pas accordées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, en raison de la réforme du système des dispenses.

Je voudrais donc vous demander comment vous évaluez aujourd'hui la situation économique du secteur porcin ?

Comment évaluez-vous également la situation sanitaire ?

### Question sur les contrôles dans le secteur de la viande.

En ce qui concerne le renforcement des contrôles dans le secteur de la viande, les chiffres que vous donnez (page 3) montrent une diminution des situations de non-conformité mais ils continuent de paraître fort élevés.

Parallèlement, une enquête de la Fédération belge de la viande a montré qu'un tiers de la viande de bœuf qui affiche le label Belbeef et qui se trouve dans nos supermarchés n'est pas tracée<sup>vii</sup>.

Les chiffres rendus publics dans ce cadre montrent des proportions de non-conformité très importantes : 23% dans les abattoirs, 38% dans les ateliers de découpes et 54% dans les chambres de décongélation.

Confirmez-vous ces chiffres ?

Ces non-conformités représentent-elle un danger pour les consommateurs ?

Que comptez-vous faire pour réduire encore la proportion de non-conformité à l'avenir ?

#### Question sur la maladie de Newcastle

Sur la maladie de Newcastle, mon collègue André Frédéric me propose d'insérer sa question orale dans mon intervention.

Donc cette maladie aviaire n'avait plus été détectée en Belgique depuis 20 ans, mais plusieurs foyers ont été découverts cette année.

Vous avez pris des mesures d'urgence en interdisant notamment la commercialisation vers et par des détenteurs amateurs. Une dérogation est possible mais il s'agit d'une procédure très lourde.

Concrètement, les particuliers ou les petites exploitations qui élevaient de la volaille en petite quantité – moins d'une centaine de poules par an – ne peuvent répondre à l'ensemble des conditions et ne peuvent donc plus vendre leur production.

En Région wallonne, certaines exploitations de proximité s'étaient spécialisées en jouant le rôle d'intermédiaire entre ces petits éleveurs privés et le marché. C'est notamment le cas à Theux, où une animalerie fait de l'achat et de la vente d'animaux de basse-cour. Les particuliers représentent environ 80% de la clientèle. Il s'agit aussi d'une forme d'agriculture de proximité, qui valorise les échanges locaux.

Êtes-vous conscient de la menace que les mesures d'urgence contre la maladie de Newcastle constituent pour la pérennité de certaines exploitations locales ?

Des mesures d'indemnisation et d'exemption de charges sociales sont-elles prévues ? Quelle aide l'Etat peut-il apporter pour assurer la pérennité des exploitations ?

Enfin, quand un foyer de maladie est détecté, l'AFSCA exige l'euthanasie et la destruction des animaux contaminés. Or l'homme n'est pas sensible à la maladie et la consommation d'œufs et de viande de volaille ne présente pas de risque, pourquoi dès lors ne pas permettre l'abattage et la consommation par le propriétaire ?

Il y avait encore deux questions techniques sur la maladie de Newcastle, les pigeons et les poussins d'ornement<sup>viii</sup>, mais mon collègue dit qu'il peut se satisfaire d'une réponse écrite.

#### Question sur les abeilles et les néonicotinoïdes.

A la page 12, vous écrivez que la protection de la santé des abeilles demeure pour vous une priorité.

Pourtant, les apiculteurs ont été déçus de la position belge lorsque que vous vous êtes abstenu de voter pour l'interdiction des néonicotinoïdes<sup>ix</sup> et lorsque vous avez demandé une dérogation auprès de l'Union pour prolonger leur utilisation<sup>x</sup>.

Récemment, le journal *Moustique* a réalisé un dossier sur les lobbys, où un scientifique de la Faculté de Gembloux, Bruno Shiffer, met en doute l'impartialité de l'avis scientifique qui a servi de fondement à votre décision, celui qui l'a rendu étant également président du comité scientifique d'Arvalis, un groupe d'intérêts agricole inscrit au registre de transparence du Parlement européen<sup>xi</sup>.

Je voudrais savoir comment vous réagissez à cette information ?

Pourriez-vous indiquer combien de temps la mesure de dérogation va durer ?

#### Question sur l'utilisation globale d'antibiotique.

Concernant la lutte contre la résistance aux antibiotiques, l'OCDE a sorti un rapport alarmant, estimant que près de 2,4 millions de personnes pourraient mourir en Europe, Amérique du Nord et Australie si l'on ne « redouble pas d'efforts pour enrayer l'antibiorésistance »<sup>xii</sup>

Le rapport montre que la prolifération des superbactéries aura un impact important sur les budgets de santé, estimé à 3,5 milliards annuels pour les 33 pays de l'OCDE.

Pour l'OCDE, chaque euro investi génère une économie d'environ 1,5 euros. Le rapport met l'accent sur les interventions dans la population humaine, mais il est clair qu'il faut aussi aller plus loin en santé animale.

Quelles sont vos perspectives pour amplifier la politique de réduction de l'utilisation d'antibiotiques dans les élevages ?

Je vous remercie.

## Références

<sup>i</sup> Interpellation sur la nécessité d'un audit sous contrôle parlementaire de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire, 14 novembre 2017

<http://www.lachambre.be/doc/CCRI/pdf/54/ic766.pdf#search=%22233%22>

<sup>ii</sup> Évolution de la dotation fédérale à l'AFSCA :

année	budget
2019	96.645
2018	93.880 (crédit ajusté : 95.880)
2017	86.322
2016	88.208
2015	95.102
2014	108.129
2013	108.962
2012	106.193
2010-2011	107.064

<sup>iii</sup> Cour des comptes, commentaires et observations sur les projets de budget de l'Etat pour l'année budgétaire 2019, p. 82 <http://www.dekamer.be/doc/FLWB/pdf/54/3293/54K3293002.pdf>

<sup>iv</sup> Projet de budget contenant le Budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2019, p. 215 <http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/54/3294/54K3294001.pdf>

O A P A B A.		ks	Initiële kredieten	Aangepaste kredieten	Realisaties	CRIP	G	DIVISIONS ORGANIQUES
DO PA A.B.		sc	2019	2018	2017			Programmes
			<i>Crédits initiaux</i>	<i>Crédits ajustés</i>	<i>Réalisations</i>			Activités
								Allocations de base
(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
<b>DIVISION 80</b>								
<b>Compensation des pertes dans le cadre de la crise</b>								
<b>1 Compensation des pertes dans le cadre de la crise</b>								
10 Dépenses dans le cadre de la crise du Fipronil (loi du 21 novembre 2017)								
80 10 51.22.01	1im	16.000	15.000	-			1	Indemnisation pour des pertes, des entreprises touchées par la crise du Fipronil
		16.000	15.000	-				
80 10 53.22.01	1im	500	15.000	-			1	Indemnisation pour des pertes, des indépendants et ménages touchés par la crise du Fipronil
		500	15.000	-				
	1im	16.500	30.000	-				Totaux pour le programme 06.80.1 et pour la division organique 06-80
		16.500	30.000	-				
		16.500	30.000	-				- Paiements estimés

<sup>v</sup> NPG, p. 46 : « Afin de garantir une protection aux petits producteurs, une modification de loi du 21 novembre 2017 relative à des compensations en faveur des entreprises touchées par la crise du Fipronil sera

---

opérée. Cette adaptation a pour but d'empêcher les entreprises à cumuler la compensation de l'État et une introduction des réclamations en dommages et intérêts auprès des éleveurs de volailles. »

<sup>vi</sup> L'Avenir, « Les agriculteurs ne veulent plus de sanglier », 21/11/18.

<sup>vii</sup> <https://www.rtl.be/info/belgique/societe/un-tiers-de-la-viande-de-boeuf-d-origine-inconnue-dans-nos-supermarches-1077747.aspx>

<sup>viii</sup> A° Aux termes de l'arrêté ministériel du 24 juillet 2018, les pigeons doivent-ils être considérés comme des oiseaux ou comme de la volaille ? En conséquence, l'obligation de vaccination s'applique-t-elle aux pigeons ? La réponse est-elle la même en Flandre et en Wallonie ?

B° Dans le cadre des mesures dérogatoires visées à l'article 3 de l'arrêté royal du 24 juillet 2018, peut-on vendre des poussins d'ornement dès la première vaccination ?

<sup>ix</sup> [https://www.tvcom.be/video/culture/agenda/neonicotinoy\\_des\\_les\\_apiculteurs\\_decus\\_de\\_la\\_position\\_belge\\_-21960-999-89.html](https://www.tvcom.be/video/culture/agenda/neonicotinoy_des_les_apiculteurs_decus_de_la_position_belge_-21960-999-89.html)

<sup>x</sup> <https://www.lesoir.be/153613/article/2018-04-27/neonicotinoides-la-belgique-soctroiera-plusieurs-annees-de-derogation>

<sup>xi</sup> Moustique : dans le secret des lobbys, 9 novembre 2018. Extrait :

#### **« Un avis qui vous veut du bien**

L'utilisation massive de certains pesticides ravageurs pour la biodiversité pose, elle, la question du lobbying dans le secteur agricole. Le récent refus de la Belgique d'interdire dès à présent les insecticides néonicotinoïdes, qui ont pourtant déjà tué jusqu'à 80% des abeilles dans certaines régions d'Europe, est le dernier exemple en date. *“La Belgique demande une période de transition”*, a fait savoir le ministre de l'Agriculture Denis Ducarme (MR), justifiant cette décision polémique par un seul avis: celui d'un scientifique de la Faculté agronomique de Gembloux. Mais si Bernard Bodson est responsable de l'Unité de phytotechnie, il est également président du comité scientifique d'Arvalis, un groupe d'intérêts agricoles inscrit au registre de transparence du Parlement européen. *“Je ne touche pas un centime chez eux!”*, insiste-t-il. Ce qui est vrai. Beaucoup

de chercheurs prennent part à des groupes de réflexion, que ce soit par conviction personnelle ou pour enrichir leur C.V. *“Son expertise est incontestable et incontestée”*, commente, pour sa part, le cabinet Ducarme, pour expliquer son choix.

Mais pour Bruno Schiffers, qui travaille aussi à Gembloux, le choix de Denis Ducarme ne doit rien au hasard. *“Denis Ducarme demande l'avis à qui? À Bernard Bodson. Parce qu'il veut avoir un avis positif. S'il m'avait consulté, il aurait un autre avis. Une fédération agricole lui aurait suggéré son nom? Évidemment! Je suis certain que Monsieur Bodson est en très bons termes avec la Fédération wallonne de l'agriculture, alors que moi, je ne le suis pas du tout*, explique le scientifique. *Bernard Bodson connaît les insecticides évidemment. Mais il n'est en rien compétent dans l'évaluation de risques. Le seul qui a publié dans le domaine d'évaluation des pesticides à Gembloux, c'est...moi.”*

<sup>xii</sup> <http://www.oecd.org/health/health-systems/Stemming-the-Superbug-Tide-Résumé-Français.pdf>